



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

**BUREAU DE L'ÉQUITÉ**

**Initiative d'accroissement de la capacité :  
Subventions de voyage pour les participants à l'initiative  
Cap sur l'excellence**

Veuillez suivre les <b>quatre étapes</b> ci-dessous pour présenter une demande de subvention au Conseil des Arts du Canada :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez la section du présent document intitulée <b>Renseignements généraux à l'intention de tous les candidats</b> .
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Lignes directrices du programme</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants à l'intention des candidats</b> . Si cette rubrique ne répond pas à toutes vos questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agente de programme, aux coordonnées ci-dessous.
<b>4<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections voulues et joint toute la documentation d'appui requise.

**Date limite**

**En tout temps (au moins six semaines avant votre départ)**

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la **date de votre départ** ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées. Le Conseil ne communiquera pas avec vous si votre demande est incomplète.

**Renseignements supplémentaires**

**Shuni Tsou**, agente de programme

Bureau de l'équité

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

shuni.tsou@conseildesarts.ca

Téléphone : 1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4173

ATS : 1-866-585-5559

Télécopieur : 613-566-4386

Juillet 2009/EQG5F 7-09

Juillet 2009/EQG5bF 7-09



## 1<sup>re</sup> ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX À L'INTENTION DE TOUS LES CANDIDATS

<p><b>Rôle du Bureau de l'équité</b></p>	<p>Le Bureau de l'équité s'emploie à garantir l'égalité d'accès à tous les programmes et services du Conseil des Arts du Canada en accordant une attention particulière aux artistes et aux professionnels des arts canadiens (résidents permanents ou citoyens canadiens) d'origine africaine, asiatique, latino-américaine, moyen-orientale ou mixte, conformément à son orientation stratégique. Le Bureau soutient également les pratiques artistiques de diverses cultures (coexistence ou fusion de pratiques artistiques des groupes susmentionnés) et celles propres à une culture particulière (pratiques d'origine non européenne), de même que les organismes dont le mandat est de faire la promotion de ces pratiques et de favoriser leur utilisation.</p>
<p><b>Historique et objectif de l'Initiative d'accroissement de la capacité</b></p>	<p>Le Bureau de l'équité a mis en place l'Initiative d'accroissement de la capacité en 2001, en réponse aux difficultés particulières éprouvées par les artistes et les organismes artistiques qui appartiennent à des communautés raciales ou qui se consacrent à des pratiques artistiques de diverses cultures ou propres à une culture particulière.</p> <p>L'Initiative vise à combler les écarts en matière de financement et le manque d'accès aux occasions de croissance dans ces communautés artistiques. Elle s'adresse aux artistes et aux organismes qui font preuve de leadership ainsi que d'un engagement envers la qualité artistique et la création dans leur communauté culturelle.</p> <p>Aujourd'hui, l'Initiative s'est enrichie d'un programme de subventions (par concours) offrant les quatre volets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Subventions d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures</b> <p>Ce volet offre des subventions de projet de développement et de maintien des acquis à des organismes artistiques de diverses cultures. Ces subventions visent à permettre aux organismes de développer leur infrastructure administrative de façon à mieux soutenir la productivité artistique et le perfectionnement professionnel du personnel, ainsi qu'à accroître les retombées pour leurs communautés. Pour être admissibles, les candidats doivent consacrer la majorité de leurs ressources humaines et financières à des pratiques artistiques de diverses cultures ou propres à une culture particulière et privilégier un contenu et une direction artistiques très diversifiés sur le plan culturel.</p> </li> <li>2. <b>Subventions d'accroissement de la capacité communautaire pour les organismes artistiques de diverses cultures</b> <p>Ce volet offre une aide de projet non renouvelable aux organismes artistiques qui bénéficient actuellement d'une subvention d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures.</p> </li> </ol>

<p><b>Historique et objectif de l'Initiative d'accroissement de la capacité (suite)</b></p>	<p>3. <b>Subventions de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence</b></p> <p>Ce volet couvre une partie des frais de déplacement de membres du conseil d'administration et de professionnels des organismes artistiques qui <b>reçoivent</b> une subvention d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures <b>tout en participant</b> à l'initiative Cap sur l'excellence.</p> <p>4. <b>Subventions de voyage pour le perfectionnement professionnel d'artistes de diverses cultures</b></p> <p>Ces subventions couvrent une partie des frais de déplacement des artistes et des professionnels des arts de diverses cultures participant à des conférences, à des ateliers ou à d'autres activités de perfectionnement professionnel qui les aideront à renforcer leur engagement envers les pratiques artistiques de diverses cultures ou propres à une culture en particulier ainsi que les questions touchant l'équité dans les arts.</p>
<p><b>À propos de l'initiative Cap sur l'excellence</b></p>	<p>En 2002, le Conseil des Arts a lancé l'initiative Cap sur l'excellence, qui consiste en une série d'activités parallèles qui appuient et renforcent l'Initiative d'accroissement de la capacité. L'initiative Cap sur l'excellence soutient les organismes de diverses cultures recevant une subvention d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures afin qu'ils prennent part à un échange de connaissances entre pairs ainsi qu'à des activités de perfectionnement professionnel et de réseautage.</p> <p>L'initiative fournit des outils aux bénéficiaires et leur fait connaître de bonnes pratiques pour les aider à utiliser judicieusement les subventions allouées. Les candidats qui obtiennent une subvention d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures sont invités à se joindre au réseau Cap sur l'excellence.</p> <p>Les subventions de voyage et d'autres ressources offertes dans le cadre de Cap sur l'excellence ne sont accessibles qu'aux organismes qui s'engagent à participer à cette initiative.</p> <p>Le réseau Cap sur l'excellence, géré par le Bureau de l'équité par l'entremise d'agents régionaux à Vancouver, à Toronto et à Montréal, est au service de la clientèle de l'ensemble du pays.</p>

## 2<sup>e</sup> ÉTAPE – LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p><b>Description du volet Subventions de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence</b></p>	<p>Ces subventions permettent à des membres du conseil d'administration ou à des professionnels des arts d'organismes artistiques de se déplacer en vue d'assister à des ateliers et de prendre part à des activités Cap sur l'excellence organisés à l'extérieur de leur ville ou province/territoire aux fins suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'échange de connaissances, le réseautage et les discussions entre pairs dans le contexte de Cap sur l'excellence;</li> <li>• la participation à un atelier Cap sur l'excellence donné par un expert-conseil ou un professionnel sur un sujet qui permettra aux candidats d'acquérir des compétences pour l'accroissement de la capacité (p. ex., le marketing et le développement des publics, les nouvelles technologies, la gouvernance au sein de conseils d'administration);</li> <li>• la participation à un atelier ou à une activité Cap sur l'excellence en tant que dirigeant d'atelier ou conférencier;</li> <li>• l'échange de connaissances, le réseautage et les discussions entre pairs dans un contexte autre que celui de Cap sur l'excellence mais pertinent pour l'accroissement de la capacité organisationnelle.</li> </ul>
<p><b>Admissibilité</b></p>	<p>Veillez noter que le fait de satisfaire aux critères vous permet de présenter une demande à ce programme, mais que cela ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p><b>Candidats admissibles</b></p> <p>Sont admissibles les membres du conseil d'administration ou les professionnels d'organismes artistiques qui <b>reçoivent</b> une subvention d'accroissement de la capacité pour les organismes artistiques de diverses cultures <b>tout en participant</b> à l'initiative Cap sur l'excellence.</p> <p><b>Activités admissibles</b></p> <p>Sont admissibles les activités suivantes (énumérées par ordre de priorité décroissant) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les déplacements en provenance d'un endroit situé à l'extérieur des régions métropolitaines de Toronto, de Montréal ou de Vancouver pour assister à des activités Cap sur l'excellence;</li> <li>• les déplacements pour animer un atelier dans une autre région (une lettre d'invitation signée par un coordonnateur de l'initiative Cap sur l'excellence et une description de l'atelier doivent être jointes à la demande);</li> <li>• les déplacements entre deux grands centres urbains pour assister à un atelier spécialisé (vous devez expliquer pourquoi l'atelier en question est si important pour l'atteinte des objectifs de votre organisme en matière d'accroissement de la capacité et prouver que les ressources ne sont pas offertes dans votre région);</li> <li>• les déplacements pour participer à une activité ou à un événement qui n'a pas lieu dans le cadre du réseau Cap sur l'excellence (vous devez expliquer la pertinence de cette activité pour l'accroissement de la capacité de votre organisme et son rapport avec les objectifs du présent volet du programme).</li> </ul>

<p><b>Admissibilité (suite)</b></p>	<p><b>Activités non admissibles</b></p> <p>Si l'activité proposée est admissible à un programme de subventions de voyage offert par un autre service du Conseil des Arts du Canada, vous devez présenter votre demande au service en question.</p> <p><b>Restrictions</b></p> <p>Si votre organisme est situé dans la région métropolitaine de Toronto, de Montréal ou de Vancouver, il peut soumettre un maximum de deux demandes de subvention de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence au cours d'une année financière du Conseil des Arts du Canada (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).</p> <p>Si, par contre, il est situé à l'extérieur de ces trois grands centres urbains, il peut présenter plus de deux demandes de subvention de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence au cours d'une année financière du Conseil.</p> <p><b>Votre organisme n'est pas admissible si le Conseil des Arts du Canada n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux que vous deviez lui soumettre pour toute subvention obtenue.</b></p>
<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p><b>Montants disponibles</b></p> <p>Les subventions de voyage ne couvrent que le coût estimatif (selon le moyen de transport le plus économique) d'un aller-retour, ainsi que les frais d'hébergement et de subsistance. Il se peut que vous ne receviez pas le montant total que vous avez demandé.</p> <p>Vous pouvez solliciter l'un des montants fixes suivants : 500 \$, 750 \$, 1 000 \$, 1 500 \$, 2 000 \$ et 2 500 \$. Veuillez toutefois noter que les montants de 2 000 \$ et de 2 500 \$ ne sont accessibles qu'aux candidats qui se rendent à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis ou en Europe, ou encore qui se rendent dans le Nord canadien ou qui en viennent.</p> <p><b>Le Conseil des Arts du Canada n'accorde pas d'aide rétroactivement,</b> c'est-à-dire que les subventions ne peuvent pas servir à financer les dépenses découlant d'activités qui ont déjà eu lieu.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Les dépenses admissibles comprennent les frais de déplacement au Canada (ou, dans certains cas exceptionnels, à l'étranger) ainsi que les frais d'hébergement et de subsistance pour un maximum de deux jours, que vous devez énumérer dans la partie C du formulaire. <b>Si vous ne remplissez pas la partie C, votre demande sera jugée inadmissible.</b></p>

<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>L'agente de programme du Bureau de l'équité vérifie l'admissibilité des demandes et les agents de programme des services du Conseil des Arts du Canada les évaluent par la suite en vue de formuler des recommandations en matière de financement.</p> <p>Les décisions concernant les subventions sont fondées sur la disponibilité des fonds et sur la qualité globale des activités par rapport à celle des autres demandes admissibles.</p> <p>Toutes les décisions sont sans appel.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le Conseil des Arts du Canada évalue les demandes en se fondant sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la description de l'atelier, de l'événement ou de l'activité;</li> <li>• l'énoncé décrivant la façon dont la participation de l'organisme à l'atelier ou à l'activité lui sera profitable et lui permettra d'accroître sa capacité;</li> <li>• le besoin manifeste de l'organisme d'acquérir les compétences et les connaissances ainsi que de profiter des possibilités qu'offre l'atelier ou l'activité;</li> <li>• la clarté du budget.</li> </ul>
---------------------------------------	--

### 3<sup>e</sup> ÉTAPE – RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

#### Puis-je soumettre de la documentation d'appui additionnelle?

Non. Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Cette méthode permet de garantir que tous les candidats sont évalués de façon uniforme, les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.

#### Comment saurai-je que le Conseil des Arts a bien reçu ma demande?

Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste.

#### Mes renseignements personnels seront-ils protégés?

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège votre vie privée ainsi que les renseignements personnels qui vous concernent et vous donne le droit d'accéder à ces renseignements. Le Conseil des Arts conserve ces données dans le fichier de renseignements personnels CDA PPU 130 (pour organismes). Toute autre information peut être accessible aux termes de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Veillez prendre note qu'à titre confidentiel et pour des raisons de planification de programmes et d'évaluation des demandes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.

#### Quand et comment obtiendrai-je une réponse à ma demande?

Vous serez avisé des résultats du concours par lettre, environ **de six à huit semaines** après le dépôt de votre demande. Veuillez noter que pour des raisons de protection des renseignements personnels, le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.

#### Puis-je savoir qui a obtenu une subvention et qui faisait partie du comité d'évaluation par les pairs?

Oui. Vous pouvez consulter la Liste interrogeable de subventions, une base de données des récipiendaires de subventions, à [www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr](http://www.conseildesarts.ca/subventions/recipients-fr). Vous pouvez également obtenir la liste des évaluateurs en la demandant par écrit au Conseil des Arts.



## Initiative d'accroissement de la capacité : Subventions de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence

- Lisez attentivement les lignes directrices du programme avant de remplir le formulaire.
- Le Conseil des Arts du Canada n'exige qu'un seul formulaire par candidat, imprimé ou écrit en lettres moulées à l'encre noire pour en faciliter la reproduction.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié, inséré dans une couverture plastique ou agrafé.
- Votre formulaire doit être complet sinon votre demande sera jugée inadmissible.

BUREAU DE L'ÉQUITÉ, CONSEIL DES ARTS DU CANADA, 350, RUE ALBERT, C. P. 1047, OTTAWA (ONTARIO) K1P 5V8

### PARTIE A1 – RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :  M<sup>me</sup>  M.

Nom de famille Premier et second prénoms

Nom de l'organisme

Adresse permanente :

Adresse postale, si elle diffère de l'adresse permanente :

Adresse municipale et numéro d'appartement

Adresse municipale et numéro d'appartement

Ville Province ou territoire Code postal

Ville Province ou territoire Code postal

( ) ( ) ( )

( ) ( ) ( )

Téléphone (domicile) Téléphone (travail)

Téléphone (domicile) Téléphone (travail)

( )

( )

Télécopieur Courriel

Télécopieur Courriel

### PARTIE A2 – DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (**Cette information ne servira qu'aux fins administratives du Conseil.**)  Oui  Non

Je préfère communiquer avec le Conseil  en français  en anglais.

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer les énoncés suivants :**

- je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions;
- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme décrits dans les lignes directrices et j'y suis satisfait;
- je sais que je ne peux faire qu'un maximum de deux demandes de subvention de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence par année financière du Conseil des Arts du Canada (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars) si je représente un organisme situé dans la région métropolitaine de Montréal, de Toronto ou de Vancouver. (Si ce n'est pas le cas, je peux soumettre plus de deux demandes au cours de l'année financière);
- j'ai déjà envoyé les rapports finaux relatifs à toute subvention obtenue du Conseil des Arts du Canada. Je comprends que cette demande sera jugée inadmissible si le Conseil n'a pas reçu et approuvé tous les rapports voulus de la part de l'organisme que je représente;
- j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des Arts;
- je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme.

**Je confirme que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

Signature (**UNE SIGNATURE ORIGINALE EST REQUISE.**) Date

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

*Subventions de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence / 2*

**PARTIE B – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE ET DOMAINE DE SPÉCIALISATION**

Veillez répondre aux sept questions et exigences suivantes.

**1. Précisez votre domaine de spécialisation, la forme d'art que vous pratiquez ou la discipline artistique dans laquelle vous travaillez (en 15 mots ou moins) :**

---

---

**2. Indiquez le montant de la subvention que vous demandez de ce programme.**

500 \$     750 \$     1 000 \$     1 500 \$     2 000 \$     2 500 \$

**3. Décrivez le voyage que vous prévoyez entreprendre (en 15 mots ou moins) :**

---

---

---

**4. À quelle activité comptez-vous participer? \_\_\_\_\_**

**5. Indiquez la ou les destinations : \_\_\_\_\_  
et les dates : \_\_\_\_\_**

**Itinéraire (précisez) :**

---

---

**6. Sur une feuille distincte, décrivez la pertinence des activités proposées. Veillez utiliser une feuille de papier blanc de 8½ po sur 11 po imprimée d'un seul côté à l'encre noire et une police de 12 points ou plus.**

**Veillez rédiger votre description en tenant compte des critères d'évaluation suivants :**

- la description de l'atelier, de l'événement ou de l'activité;
- l'énoncé décrivant la façon dont la participation de l'organisme à l'atelier ou à l'activité lui sera profitable et lui permettra d'accroître sa capacité;
- le besoin manifeste de l'organisme d'acquérir les compétences et les connaissances ainsi que de profiter des possibilités qu'offre l'atelier ou l'activité;
- la clarté du budget.

Si l'activité proposée n'est pas offerte dans le cadre du réseau Cap sur l'excellence, veuillez fournir, en plus des renseignements exigés ci-dessus, 1) de la documentation publiée portant sur l'activité (par exemple, brochures, programmes ou information affichée sur le web) et 2) une explication concernant la pertinence de cette activité pour l'accroissement de la capacité de votre organisme et son rapport avec les objectifs du présent volet du programme.

**7. Joignez un curriculum vitae (maximum de trois pages), imprimé d'un seul côté à l'encre noire sur des feuilles de papier blanc de 8½ po sur 11 po.**

NOM DU CANDIDAT : \_\_\_\_\_

*Subventions de voyage pour les participants à l'initiative Cap sur l'excellence / 3*

PARTIE C – INFORMATION FINANCIÈRE : DÉPENSES	
Déplacements (autobus, train, avion) <b>Indiquez le coût du déplacement au tarif excursion fourni par un agent de voyage ou obtenu sur un site web pour la période visée.</b> de _____ à _____	\$
Transport interurbain et autres déplacements locaux de _____ à _____	\$
Hébergement (deux jours maximum) <b>Veillez joindre un devis obtenu d'un hôtel ou d'un site web.</b>	\$
Subsistance (deux jours maximum – veuillez préciser)	\$
<b>Total</b>	\$

**PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION**

**Veillez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous.**

- Partie A1 – Renseignements sur le candidat
- Partie A2 – Déclaration (une signature originale est requise.)
- Partie B – Description de la subvention demandée et domaine de spécialisation
- Une feuille distincte où est expliquée la pertinence des activités proposées (point 6 de la partie B)
- Documentation publiée (par exemple, brochures, programmes ou information affichée sur le web) et explication concernant la pertinence de cette activité, au besoin (point 6 de la partie B)
- Un curriculum vitae (maximum de **trois pages**)
- Partie C – Information financière : Dépenses, et devis indiquant les coûts du déplacement au tarif excursion et de l'hébergement
- Une lettre d'invitation signée par un coordonnateur de l'initiative Cap sur l'excellence et une description de l'atelier (s'il y a lieu)

Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts du Canada n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement, quelle qu'en soit la cause, de la documentation soumise à l'appui des demandes. Tout document remis avec la demande sera conservé dans les dossiers du Conseil des Arts du Canada.

N'oubliez pas :

- de conserver une copie de votre formulaire dûment rempli;
- de faire parvenir votre demande, accompagnée des documents d'appui requis, au plus tard **six semaines avant votre départ**. Les demandes transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées;
- d'envoyer tous les rapports finaux qui devaient être remis et approuvés avant de soumettre votre demande.